

Viticulture : aide à l'arrachage de vignes



© 2024 Les Echos Publishing

À la suite de l'enquête diligentée au mois de mai dernier sur les intentions des viticulteurs en matière d'arrachage de vignes dans un objectif de restructuration du vignoble français et de réduction du potentiel viticole, le ministère de l'Agriculture a transmis, il y a quelques jours, à la Commission européenne son dispositif de réduction définitive du potentiel viticole. Ce dernier prévoit une enveloppe de 120 millions d'euros destinée à financer l'arrachage de 30 000 hectares de vignes, à hauteur de 4 000 € maximum par hectare.

Inutile de rappeler que le secteur viticole est confronté à de graves difficultés tenant notamment à la guerre en Ukraine, à l'inflation, aux incidents climatiques, à la surproduction et à la baisse de la consommation.

En pratique, cette aide serait octroyée aux viticulteurs « qui abandonneront, sur les surfaces qui seront arrachées, la production d'autorisation de replantation et qui renonceront également à mobiliser ou à demander, pendant les six campagnes viticoles 2024 à 2029 incluses, des autorisations de plantation nouvelle ».

Selon le ministère, ce dispositif constitue le premier volet de réponses aux difficultés structurelles rencontrées par le secteur viticole.

La validation de la Commission européenne en la matière est donc attendue dans les prochaines semaines. À suivre...

© 2024 Les Echos Publishing